

27.03.2007 - 14:30 Uhr

Personnel de la Confédération : les syndicats organisent la résistance

Berne (ots) -

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COMMUNAUTE DE NÉGOCIATION DU PERSONNEL DE LA CONFÉDÉRATION CNPC

Les cadres des sections des syndicats APC, ssp et garaNto de la Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC) étaient convoqués aujourd'hui à une assemblée de mobi-lisation à Berne. Venus à plus de 200 de tout le pays, les représentant(e)s des employé(e)s de la Confédération invitent leurs organisations à résister à la politique toujours plus hostile au person-nel appliquée par la Confédération. Désormais, le Conseil fédéral ne doit plus rééditer le déman-tèlement social massif qui a été imposé par l'appareil politique à ce dernier à travers la réforme des caisses de pensions. Autrefois employeur exemplaire, il s'agit pour la Confédération de rede-venir avec ses employé(e)s à une politique normale de partenariat social. Cela signifie concrète-ment que ni la protection contre le licenciement, ni les salaires ne doivent baisser au-dessous du niveau usuel national. Encore jeune, la loi sur le personnel de la Confédération na pas besoin aujourd'hui d'une nouvelle cure radicale. Les participant(e)s à l'assemblée de ce jour appellent leurs organisations à organiser la résistance et des mouvements de protestation, si nécessaire. La résolution ci-dessous représente pour elles un mandat clair en vue des négociations avec la Conseil fédéral.

Résolution Assez d'une politique de la Confédération hostile à son personnel !

L'assemblée de mobilisation des syndicats APC, garaNto et ssp/vpod du 27 mars 2007 à Berne constate que le personnel de la Confédération se trouve depuis plus de 15 ans déjà dans une spirale de démantèlement démotivante. Une politique rigide de cadeaux fiscaux d'une part et économies de l'autre a détérioré progressivement les conditions de travail autrefois exemplaires dans l'administration fédérale.

Autrefois garantie, la compensation du renchérissement a été progressivement supprimée, de sorte que s'est creusé l'écart en matière de salaire réel avec l'économie privée. Divers programmes d'économies ont réduit les prestations sociales entraîné la disparition de quelque 5'000 pla-ces de travail d'ici 2011. Dans le même temps, un programme de réorganisation chasse l'autre, le surmenage, l'insécurité et même la résignation augmentent. La Confédération perd toujours plus de ses meilleurs collaboratrices et collaborateurs. La qualité et la fiabilité légendaires des services de la Confédération sont menacées.

La réforme de la caisse de pensions Publica constitue le point culminant de la lamentable politi-que de démantèlement du Conseil fédéral et du parlement sur le dos du personnel. Nonobstant toutes les promesses faites, le pouvoir politique réforme Publica aux frais des assurés actifs pour la plus grande part. Cela se traduit par un

âge de la retraite plus élevé et des prestations plus basses alors que les cotisations augmentent massivement. De ce fait, deux revendications afférentes à Publica doivent encore être concrétisées aujourd'hui :

nous demandons une rente transitoire financée de manière sociale ainsi qu'une cotisation diminuée de 2 pour cent pendant 10 ans pour les assurés de plus de 45 ans.

Le personnel de la Confédération en a ras le bol. Les participant(e)s à l'assemblée exigent la fin de la politique hostile au personnel et l'arrêt des plans de démantèlement les plus récents du Conseil fédéral, à savoir :

une insécurité de l'emploi désormais à l'américaine, au lieu de la protection contre les licenciements ancrée dans la loi; des salaires à la prestation dépendant désormais du chef et des privilèges pour cadres, au lieu d'une évolution fiable des salaires.

Une provocation inacceptable : après 5 années d'application seulement, il n'y a aucune raison pour vider de leur substance les sécurités décidées par le peuple pour les employés de la Confédération dans le cadre de la loi sur le personnel de la Confédération (LPers). Les motifs de licenciement énumérés dans la loi sont bons et suffisent. Il doit continuer d'y avoir une protection contre l'arbitraire politique. Nous en avons assez de cette cascade de réorganisations dont on ne voit pas la fin ! Dès lors,

ne touchez pas à la protection contre les licenciements dans le droit du personnel !

L'assemblée donne pour mandat aux instances dirigeantes des associations et syndicats de défendre sans compromis la protection contre les licenciements lors des négociations avec le Conseil fédéral. Des licenciements sans faute doivent rester nuls et nonavenus et nous ne voulons pas d'extension arbitraire des motifs de licenciement. La fiabilité de l'administration publique est menacée par l'arbitraire politique sans sécurité de l'emploi. La qualité présuppose la reconnaissance et la reconnaissance des salaires équitables. Dès lors :

un salaire équitable au lieu d'une redistribution du bas vers le haut !

Le développement des salaires dépend aujourd'hui déjà de l'évaluation. Nous ne voulons pas qu'on érige en principe le salaire à la prestation subordonné à l'appréciation du chef avec des plages salariales. Le niveau des salaires doit à nouveau augmenter pour tous. Cela signifie davantage de masse salariale, mais certainement pas un système de bonus entre copains. Des salaires à la prestation portent préjudice au travail collectif entre équipiers souvent indispensable à la qualité. Au lieu d'expérimenter avec des plages salariales, le Conseil fédéral doit enfin combler l'écart existant en matière de salaire réel. De plus en plus de gens quittent le service de la Confédération. Dès lors :

3% au moins d'augmentation du salaire réel jusqu'à la fin de l'année 2009!

Afin de donner du poids aux revendications, les organisations de personnel sont priées d'informer leurs membres sur les négociations et d'organiser le cas échéant des actions de protestation.

Renseignements :

Hans Müller, APC (079 406 93 38)

Christof Jakob, ssp (031 371 67 45 079 781 90 28)

Giordano Schera, garaNto (079 322 16 04)

Communauté de négociation du personnel de la Confédération (CNPC)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100528250> abgerufen werden.